

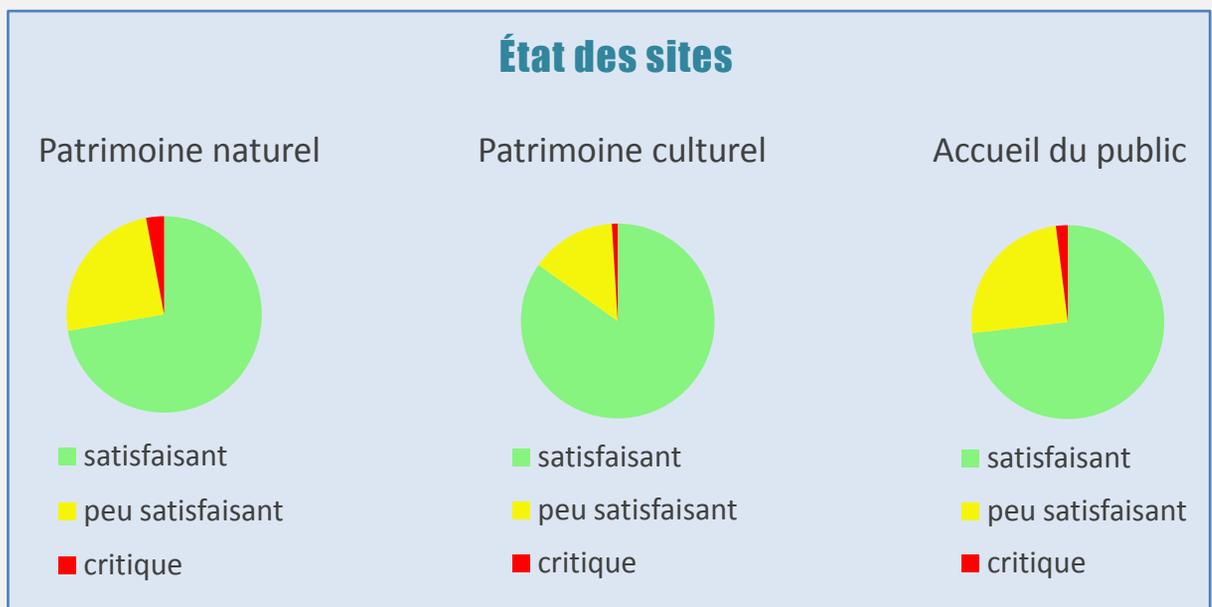
## Une centaine de sites évalués chaque année

L'évaluation est la garantie de la qualité des sites sur les aspects patrimoniaux (biodiversité, paysages, bâti) et les activités socio-économiques (accueil des publics, usages professionnels, loisirs). Elle vise à :

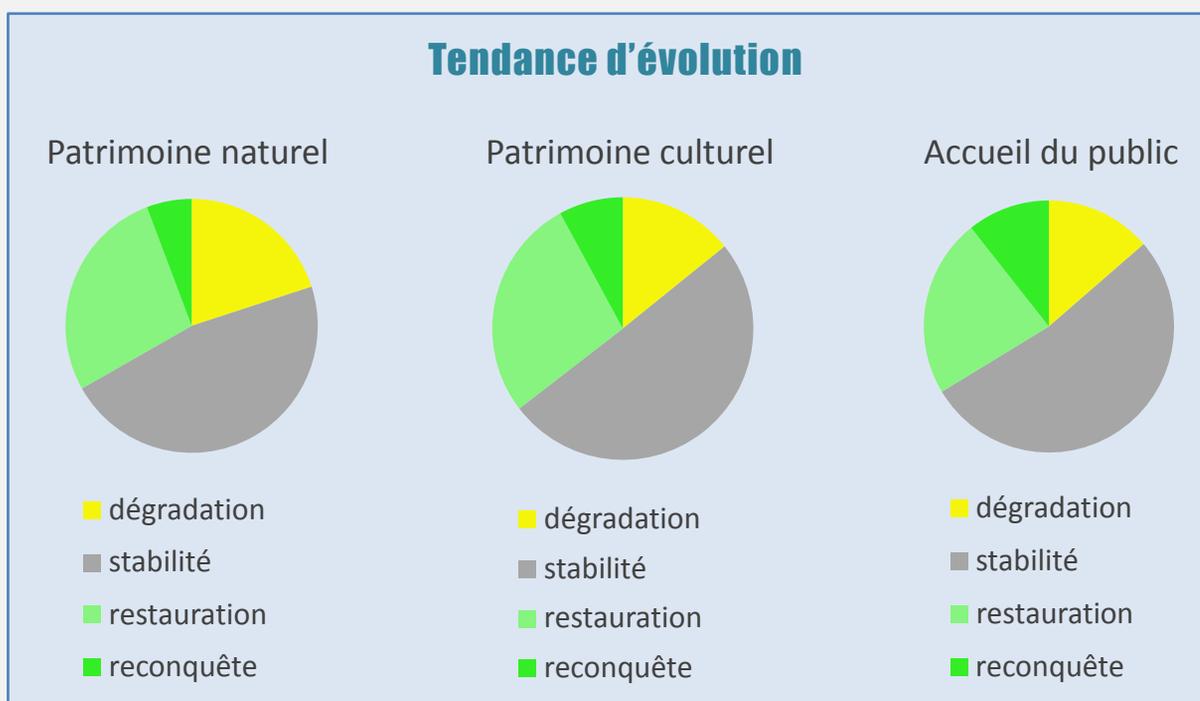
-  connaître l'état du patrimoine
-  dégager les grandes tendances d'évolution au sein des territoires (périurbanisation, sensibilité à la mobilité du trait de côte...)
-  identifier les principales causes de dégradation afin de développer une stratégie de gestion qui réponde aux enjeux de demain

Depuis 2012, plus de **300** sites ont été évalués par le Conservatoire, soit 50% du total des sites cohérents, au rythme d'une centaine chaque année.

75 % des sites sont dans un état jugé satisfaisant . Dans un contexte d'érosion de la biodiversité, les sites du Conservatoire constituent des espaces refuges.



*75 % des sites sont dans un état satisfaisant grâce à la gestion.*



*85 % ne se sont pas dégradés dans les cinq dernières années et plus du tiers ont connu des opérations de restauration lourde ou de reconquête.*

## Vers une évaluation partagée

Le principe de l'évaluation partagée, établi en 2009, consiste à interroger l'ensemble des acteurs du site à la faveur des réunions du comité de gestion. Elle porte sur son état mais aussi sur le dispositif de gestion en lui-même. Elle est animée par le Conservatoire et le gestionnaire à l'aide d'un tableau de bord construit avec les participants. Expérimentée en Normandie sur une cinquantaine de sites, cette initiative constitue l'avenir du dispositif d'évaluation pour les espaces protégés par le Conservatoire.

